
Début de la période de construction printanière

De CA SCCLV <ca.campinglacvert@gmail.com>

Date Jeu 2026-04-30 07:08



[Site Web du SCCLV](#)

Bonjour à tous les membres du SCCLV,

Et c'est parti pour la période de construction printanière! Comme chaque année, le Conseil d'administration (CA) travaille activement à préparer l'ouverture du camping. Voici des renseignements importants et rappels à garder en tête pour commencer du bon pied.

Règles du SCCLV

- Les règles s'appliquent de l'ouverture à la fermeture du camping.
- **La vitesse est de 10 km/h en tout temps.** Le jour, le soir, la semaine, la fin de semaine, en mai, en octobre, dans le secteur 3-saisons et le 4-saisons... Bref, tout le temps, partout et pour tout le monde.
- Les règles complètes se trouvent sous **Règlements** sur le site Web (lien dans l'en-tête du courriel).

Construction – du samedi 2 mai au dimanche 21 juin

- Merci de respecter les heures de construction : de 9 h à 17 h.
- Toute construction doit être autorisée par le CA, puis par la Municipalité de Val-des-Bois. Écrivez-nous au ca.campinglacvert@gmail.com.
- Comme tout le monde commence en même temps et que les membres du CA travaillent à temps plein, un peu de patience est appréciée. Les demandes seront traitées selon le principe du **premier arrivé, premier servi**.
- Le permis de construction et les renseignements pertinents se trouvent sous **Construction, Rénovations** sur le site Web (lien dans l'en-tête du courriel).

Ménage de printemps

- C'est le moment de faire un bon ménage de votre terrain.
- Déposez vos épines et feuilles au coin avant de votre terrain, **idéalement dans une poubelle avec couvercle**, pour faciliter la vie à Stéphane 😊. Il passera les ramasser en temps opportun.

Vidanges, recyclage et compostage

- Vidanges : sacs **transparents** dans les bacs **rouges**.
- Déchets organiques : sacs compostables dans les bacs **bruns**.
- Recyclage : directement dans les bacs **bleus**.

- Encombrants : à apporter à **l'écocentre** de la Municipalité.
- La Municipalité peut imposer une amende salée de 500 \$ en cas de non-conformité.
- Tous les détails se trouvent sous **Épines, Vidanges, Recyclage** sur le site Web (lien dans l'en-tête du courriel).

Embarcations

- Avant de mettre votre embarcation à l'eau ou sur un support, assurez-vous qu'elle est identifiée avec votre numéro de lot.

Modes de communication

- Le courriel ca.campinglacvert@gmail.com demeure le mode de communication officiel du CA pour tout.
- La page facebook SCCLV est un moyen de communication secondaire utilisé par le CA pour réitérer de courts messages importants.
- Si vous n'êtes pas en danger, mais avez besoin d'une intervention rapide du SCCLV, composez le 819-431-VERT (8378) pour rejoindre le téléphone d'urgence.

Au plaisir de vous revoir et bon retour dans notre petit paradis!

=====
CA, SCCLV



Sans virus. www.avg.com